



---

# communiqué

---

Date **Le 20 septembre 1994**

N° 181

Pour publication

## LE CANADA SIGNE LA CONVENTION SUR LA SÛRETÉ NUCLÉAIRE

Le ministre des Affaires étrangères, M. André Ouellet, a annoncé aujourd'hui la signature par le Canada de la Convention sur la sûreté nucléaire. M<sup>me</sup> Agnes Bishop, présidente de la Commission de contrôle de l'énergie atomique, a signé la Convention au nom du Canada dans le cadre de la Conférence générale [annuelle] de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), aujourd'hui à Vienne.

«Je suis fier que le Canada soit le premier pays à signer la Convention. J'appelle tous les États à en faire autant au plus tôt, afin qu'entre en vigueur cet important instrument international. La Convention sur la sûreté nucléaire nous permettra de promouvoir la sûreté et la réglementation efficace des installations nucléaires», a déclaré M. Ouellet.

Conclue sous les auspices de l'AIEA, la Convention énonce des principes de sûreté fondamentaux. Elle a pour objet la réalisation et le maintien d'un haut degré de sûreté nucléaire partout dans le monde et ce, par l'amélioration des mesures nationales et l'expansion de la coopération internationale. De plus, et c'est là un point important, elle prévoit un processus d'examen par les pairs qui favorisera la collaboration et la transparence en matière de sûreté nucléaire à l'échelle mondiale.

Le Canada a pris une part active aux travaux d'élaboration de la Convention. Présent depuis la fin de 1991, soit dès les tout premiers jours, il a en outre présidé, de mai 1992 à février 1993, le Groupe d'experts chargé de cette élaboration.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias sont priés de communiquer avec le :

Service des relations avec les médias  
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international  
(613) 995-1874